



MAIRIE D'ORLÉAT

4 rue de Fougères
63190 Orléat

Tél : 04 73 73 13 02
Fax : 04 73 73 10 32

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2023

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 17 Votants : 19

L'an deux mille vingt-trois le six avril, le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 MARS 2023.

PRÉSENTS : Patricia LACHAMP, Jean-Louis ROUVIDANT, Céline DESSIMOND, Christian ROBIN, Daniel MAURIN, Grégory COINTE, Sophie CARRE, Cédric DAUDUIT, Rémi CHABANAT, Stéphanie YVERNAULT, Richard PONCEPT, Cindy FOUR, Anthony BOURBONNAUX, Patricia MONTAGNER, Sylvette MARECHAL, Héloïse FERRIER.

Ont donné procuration : Laurent DOLCEMASCOLO à Elisabeth BRUSSAT
Nicole MARQUES à Patricia LACHAMP

Richard PONCEPT est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION

Personnel Communal : Indemnités de gardiennage des églises N°2023/04/33

Objet : Fonction publique : Personnel titulaires et stagiaires de la FPT

Madame le Maire expose au conseil municipal que Mme Sylvie CORNET adjoint administratif est en charge d'ouvrir et fermer l'Eglise en période estivale.

- Vu les circulaires du 8 janvier 1987 et 29 juillet 2011 relatives aux indemnités pour le gardiennage des églises communales, il y aurait lieu de fixer pour 2023 cette indemnité à 125.06 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve l'indemnité fixée à 125.06 € versée à Madame Sylvie CORNET pour l'année 2023.

Pour extrait conforme, fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures.

Fait à Orléat, le 6 avril 2023



AR Prefecture

063-216302653-20230406-20230433-DE
Reçu le 07/04/2023

AR Prefecture

063-216302653-20230406-20230433-DE
Reçu le 07/04/2023